

RAPPORT DU JURY

DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR

DE L'INSEE – session 2025

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

I – CONCOURS EXTERNE.....	3
I.1-DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
I.2-ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....	3
<i>I.2.1-Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5).....</i>	3
<i>I.2.2-Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....</i>	6
I.3-ÉPREUVES D'ADMISSION.....	8
<i>I.3.1-Épreuve orale d'exposé (préparation 40 minutes, durée 40 minutes – coefficient 6)...</i>	8
<i>I.3.2-Épreuve écrite facultative d'anglais (durée : 1 heure et 30 minutes).....</i>	11
II – CONCOURS INTERNE NORMAL.....	12
II.1-DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	12
II.2-ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....	12
<i>II.2.1-Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....</i>	12
<i>II.2.2-Épreuve de rédaction d'une note de synthèse (durée 3 heures – coefficient 4).....</i>	14
II.3-ÉPREUVES D'ADMISSION.....	15
<i>II.3.1-Épreuve orale d'admission (durée 40 minutes – coefficient 6).....</i>	15
<i>II.3.2-Épreuve écrite facultative d'anglais (durée : 1 heure et 30 minutes).....</i>	17
III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL.....	18
III.1-DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	18
III.2-ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (durée 3 heures – coefficient 1).....	18
III.3-ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 minutes – coefficient 2).....	19
ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES.....	23
Contrôleur externe.....	23
Contrôleur interne normal.....	24
Contrôleur interne spécial.....	25
Dispersion des notes.....	26
<i>Épreuves obligatoires.....</i>	26
<i>Épreuve facultative.....</i>	27
Statistiques sur le profil des candidats.....	28

I – CONCOURS EXTERNE

I.1-DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les épreuves écrites obligatoires ont eu lieu le 28 janvier 2025 et l'épreuve facultative d'anglais le 29 janvier 2025.

Cette année, 33 places étaient proposées au concours.

Le nombre d'inscription s'élève à 371 candidats (149 femmes et 222 hommes).

176 candidats ont composé les deux épreuves écrites obligatoires d'admissibilité : 3 candidats présents à l'épreuve de sciences économiques et sociales ne se sont pas présentés à l'épreuve de mathématiques et statistiques. Parmi ces 176 candidats, 41 ont été éliminés pour cause de note insuffisante : 9 pour l'épreuve de sciences économiques et sociales, 21 pour une note insuffisante à l'épreuve de mathématiques et statistiques, et 11 ont obtenu une note éliminatoire à chacune des 2 épreuves.

Pour l'épreuve de sciences économiques et sociales, la moyenne des notes est de 9,14 et 22 candidats sur les 179 ayant composé l'épreuve ont eu une note éliminatoire, strictement inférieure à 5, soit 12,3 % des présents. Hors notes strictement inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,90.

Pour l'épreuve de mathématiques et statistiques, la moyenne des notes est de 9,58 et 32 candidats parmi les 176 présents ont eu une note éliminatoire inférieure strictement à 5, soit 18,2 % des présents. Hors notes inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 11,15.

89 candidats ont été déclarés admissibles. Avec 179 candidats présents à l'une au moins des deux épreuves écrites d'admissibilité pour 89 admissibles, le taux d'admissibilité atteint 49,7 % en 2025. La moyenne obtenue aux épreuves écrites obligatoires par les 89 candidats admissibles est de 12,50.

L'épreuve orale a eu lieu du 3 au 5 juin 2025. 76 candidats se sont présentés à cette épreuve orale sur les 89 admissibles. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles et présents à l'oral est de 12,54. 3 candidats ont eu une note éliminatoire à l'épreuve orale. Hors notes strictement inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 12,92.

Pour l'épreuve facultative d'anglais, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Ainsi, 64 candidats ont été évalués sur cette épreuve parmi les 89 admissibles. Ils ont obtenu une note moyenne de 12,84. 57 candidats ont eu une note supérieure à 10.

Le jury a retenu 33 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 8 candidats. Avec 179 candidats présents à l'une au moins des deux épreuves écrites obligatoires d'admissibilité pour 33 admis, le taux d'admission atteint 18,4 % en 2025.

Au final, la moyenne sur l'ensemble des épreuves écrites et orale des 33 candidats admis sur liste principale est de 14,84.

I.2-ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

I.2.1-Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5)

L'épreuve de sciences économiques et sociales est scindée en quatre exercices : un premier exercice composé de définitions de termes économiques et sociaux, un deuxième d'analyses et de commentaires de tableaux ou graphiques (questions sur des thèmes différents), un troisième exercice de synthèse de tableaux ou graphiques complété par quelques questions d'analyse et enfin un dernier exercice avec une dissertation à caractère économique et social.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier les connaissances du candidat dans les parties « définitions » et « dissertation », et ses capacités d'analyse, de réflexion et de restitution dans les parties « commentaires de tableaux », « synthèse de tableaux » et « dissertation ».

Concernant les aspects formels de l'épreuve, le jury réitère dans l'ensemble les remarques des années précédentes :

- la capacité des candidats à écrire convenablement est une compétence essentielle attendue d'un contrôleur de l'Insee. En ce sens, le jury rappelle que la multiplication des fautes d'orthographe entraîne un retrait de points. Elle produit immanquablement un effet très négatif sur le correcteur. Les candidats sont invités à rendre des copies lisibles afin de faciliter leur correction ;
- ce n'est pas une épreuve littéraire, cependant le jury attend des candidats qu'ils s'expriment correctement. Certains candidats n'ont manifestement pas cette exigence et écrivent comme ils s'expriment à l'oral, ce qui n'est pas compatible avec les fonctions que peut exercer un contrôleur de l'Insee ;
- le jury attend des candidats qu'ils adoptent un ton neutre et scientifique, et que les réponses aux questions ou la dissertation ne se transforment pas en « discussion de comptoir » ;
- l'énoncé de chaque question ou de chaque partie indique la longueur attendue de la réponse du candidat. Il s'agit d'une indication plus qu'une consigne stricte, toutefois le candidat est pénalisé lorsque sa réponse excède largement ce qui a été préconisé. Le jury attend des réponses précises et concises ; trop de candidats rédigent des réponses beaucoup trop longues, prenant ainsi le risque de ne pas avoir le temps de traiter l'ensemble du sujet. À l'inverse, en cas de réponse nettement plus courte que ce qui est indiqué dans l'énoncé, le jury suggère au candidat de bien vérifier s'il a complètement répondu à la question ;
- il est inutile de recopier les questions sur la copie. Le candidat n'est pas obligé de répondre aux questions dans l'ordre du sujet, pour autant, il doit indiquer clairement au début de chacune de ses réponses à quelle question il répond. Dans le cas contraire, la réponse du candidat n'est pas lue et il ne reçoit donc aucun point ;
- le jury rappelle que les réponses doivent être écrites sous forme de phrases : le style télégraphique ou les énumérations doivent être proscribes. Parfois le candidat peut considérer qu'un schéma peut aider à la compréhension : le jury apprécie généralement cette prise d'initiative, pour autant que le schéma soit accompagné d'une explication textuelle claire.

Enfin, le jury recommande aux candidats de prioriser leur travail en fonction des points associés à chaque question, le barème étant indiqué sur le sujet.

La partie « définitions »

Composée de quatre questions, cette partie est notée sur 4 points. Les réponses se doivent d'être courtes et précises, ce qui a, dans l'ensemble, été plutôt bien respecté. Le jury rappelle qu'un candidat qui, de lui-même, ajoute des éléments non demandés dans la question posée ne reçoit aucun point supplémentaire, et s'expose inutilement à ce que sa copie soit pénalisée si ces éléments sont partiellement ou totalement erronés.

Les définitions demandées se trouvent aisément dans les dictionnaires de sciences économiques et sociales. Certaines sont également présentes sur le site insee.fr, notamment lorsqu'il s'agit d'indicateurs produits par l'Institut. Le jury a parfois rencontré des réponses surprenantes et rappelle qu'il est contre-productif d'essayer d'inventer des réponses.

Le jury note que dans l'ensemble, les candidats réussissent plutôt bien ce premier exercice. Les définitions sont plutôt bien restituées, les exemples donnés sont souvent pertinents.

La partie « commentaires de tableaux »

Le deuxième exercice porte sur des questions d'analyse sur un ensemble documentaire concernant la diversité des relations intimes des moins de 30 ans. Ces tableaux sont extraits d'une étude de l'Ined (Institut national d'études démographiques).

D'une manière générale, le jury attend du candidat dans cette partie une analyse et un commentaire sur les sujets proposés. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- lire et interpréter correctement les tableaux et graphiques ;
- les analyser conjointement et en tirer des conclusions ;
- mobiliser ses connaissances propres et les articuler avec l'analyse des documents.

La première question est une note de lecture. Le jury conseille aux candidats de regarder les autres tableaux du sujet qui contiennent tous une note de lecture. Quand il s'agit d'un pourcentage, le premier réflexe à avoir est de chercher à quoi se réfère le total. La difficulté supplémentaire venait du fait que les catégories ne sont pas exclusives. Une réponse correcte est par exemple : « Sur 100 femmes, 72 ont au moins une relation dont une relation de couple (cohabitante ou pas). ». Le jury rappelle qu'une note de lecture doit être courte : une seule phrase suffit. Une note de lecture n'est pas une explication du document.

Les deux questions suivantes consistaient en une lecture de tableaux. Pour les personnes en couple, le lieu principal de rencontre est le lieu de travail ou d'étude. Les hommes ont moins souvent eu au moins une relation au cours des 12 derniers mois que les femmes, en particulier, ils ont moins souvent connu une relation de couple. Par contre, ils ont plus souvent connu une histoire d'un soir.

La dernière question de l'exercice propose une affirmation. Le candidat doit, en justifiant, vérifier si cette affirmation est vraie ou fausse.

La partie « synthèse de documents »

Le troisième exercice du sujet consiste en une synthèse d'un ensemble documentaire (tableaux et/ou graphiques), portant sur l'insertion professionnelle des apprentis.

L'exercice commence par deux questions de mise en contexte, qui doivent permettre aux candidats de prendre connaissance des différentes données :

- Une lecture de graphique : dans le secteur privé, les hommes ont un meilleur taux d'emploi que les femmes ;
- Une lecture de tableau : « Mécanique et structures métalliques », « énergie, chimie, métallurgie », « technologies industrielles » et « transport, manutention, magasinage » sont les 4 spécialités pour lesquelles le taux d'emploi à 24 mois est le plus élevé.

La troisième question est le cœur de l'exercice et consiste en la synthèse proprement dite. Il s'agit pour les candidats de rédiger une restitution ordonnée des différents tableaux et graphiques, en une page maximum. Le candidat doit extraire la ou les informations principales de chaque tableau, et ensuite rédiger une production écrite qui met du lien entre les différentes annexes de l'ensemble documentaire. Le jury insiste sur le fait que les documents sont riches, et que toute l'information disponible ne doit pas figurer dans la synthèse. Le contenu de la synthèse doit être constitué, pour l'essentiel, d'informations figurant dans l'ensemble documentaire : le candidat peut mobiliser ses connaissances pour fournir des éléments d'explications aux tendances qu'il restitue, mais cet apport doit rester limité et ne doit en aucun cas être un jugement de valeur. Plusieurs candidats se sont fortement éloignés du sujet en ne prenant pas suffisamment appui sur les documents. Le jury demande aux candidats de ne pas dépasser une page : cette consigne n'est pas stricte, et son respect est apprécié en fonction de la taille de l'écriture, des sauts de lignes et de tout élément rendant la copie plus ou moins aérée. Peu de candidats ont produit des synthèses trop longues, à l'inverse certaines synthèses étaient beaucoup trop courtes et contenaient de fait peu d'information, ce qui a été pénalisé.

Enfin, il fallait donner un titre informatif à la synthèse. La plupart des candidats ont donné un titre non informatif, décrivant la thématique des documents (par exemple : « l'emploi des apprentis »). Le jury conseille aux candidats de le rédiger sous la forme d'une phrase.

La partie « dissertation »

Notée sur 6 points, la dissertation sans document a pour sujet cette année : « Quels rôles jouent le travail, le capital et l'innovation dans la croissance économique ? ».

Ce thème est traité dans l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales de terminale générale : « Quelles sont les sources et les défis de la croissance économique ? ».

Il est attendu des candidats une argumentation structurée suivant un plan cohérent. Le jury n'attend pas un plan en particulier, mais souhaite voir le sujet traité dans son intégralité en s'appuyant sur une argumentation illustrée par des exemples précis ou par des références à des connaissances théoriques (auteurs ou théories économiques...).

Le jury rappelle également qu'une bonne argumentation comprend à la fois l'énonciation d'une idée et son illustration par un exemple. Peu de candidats éclairent leur propos par des exemples concrets. Les références théoriques sont valorisées quand elles sont citées à bon escient. Rares sont les candidats qui parviennent à faire le lien entre leurs connaissances théoriques en sciences économiques et sociales et le sujet.

I.2.2-Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve se décomposait en six exercices indépendants.

Il est rappelé aux candidats que la meilleure manière de s'entraîner à l'épreuve de mathématiques est de traiter les sujets d'annales et de réviser à partir du programme de l'épreuve.

Le sujet de 2025 comportait :

- un questionnaire à choix multiples (QCM) ;
- un exercice de probabilité ;
- un exercice d'analyse de fonction ;
- un exercice d'analyse de graphique ;
- un exercice statistique ;
- un exercice de mise en équation et résolution.

Les exercices pouvaient être traités par le candidat dans l'ordre de son choix. Le numéro de la question traitée doit être bien précisé. Dans le cas contraire, la réponse n'est pas lue et ne rapporte donc pas de points.

Rappelons qu'une copie propre fait toujours un meilleur effet, tout comme la numérotation correcte des exercices et la mise en valeur des résultats. Les représentations graphiques demandées sont à effectuer au crayon sur papier millimétré. Le jury est très attentif à la mise en forme des figures/graphiques (choix de l'échelle, titre, noms et flèches des axes, etc.).

Sur cette épreuve, une justification précise des réponses (hormis lorsqu'elle n'était pas demandée comme dans le QCM) était attendue. Les étapes de calcul et de raisonnement sont demandées, d'autant plus sur les exercices d'analyse (dérivée, limites par exemple) pour lesquels l'usage de la calculatrice peut suffire pour répondre aux questions.

Le premier exercice (QCM) comportait 8 questions.

Les deux premières parties de cet exercice portaient sur les suites tandis que la troisième demandait d'analyser un code algorithmique. Cet exercice a globalement bien été traité par les candidats.

Il est rappelé aux candidats qu'une réponse fausse fait perdre des points, tandis qu'une absence de réponse n'est pas pénalisée par un retrait de points. Aussi, en cas de doute sur une réponse, un arbitrage doit être fait par le candidat. Le jury demande également aux candidats d'indiquer le plus lisiblement possible leur réponse (par exemple par une lettre capitale) : dans un QCM, une seule lettre illisible peut être pénalisante. Très peu de candidats ont trouvé la bonne réponse aux 8 questions.

Le deuxième exercice portait sur un sujet de probabilité. Les candidats ont globalement bien traité cet exercice.

Le troisième exercice consistait à étudier une fonction avec logarithme népérien (\ln). L'étude des variations d'une fonction doit se faire en plusieurs étapes. Un tableau de variation sans aucune justification n'est pas une réponse attendue. Les candidats doivent, dans ce type de question, calculer la dérivée, étudier le signe de cette dernière, puis dresser le tableau de variation au regard des résultats précédents. Les notions d'intégrale ne sont pas toujours maîtrisées par les candidats.

Le quatrième exercice consistait à analyser un graphique, il a globalement bien été traité. Le jury recommande néanmoins de bien regarder les unités.

Le cinquième exercice de statistiques ne demandait que quelques notions basiques. Cet exercice a été bien réussi par une grande majorité des candidats.

Le sixième et dernier exercice se composait de deux parties :

- La première consistait à résoudre un problème par une mise en équation et ensuite à résoudre un système de trois équations à trois inconnues. La résolution du problème demande le respect d'un certain nombre d'étapes pour avoir la totalité des points :
 - Lire l'énoncé, comprendre la situation et souligner les données importantes ;
 - Choisir les inconnues et les énoncer clairement (ce qui n'a pas été bien fait par une majorité de candidats) ;
 - Mettre en équation le problème en traduisant les données de l'énoncé par des égalités ou des inégalités ;
 - Résoudre l'équation.
- La seconde partie demandait de résoudre un système de deux équations à deux inconnues en procédant un changement de variables. Même si le résultat peut se déduire sur un coin de table, il est important de mettre en équation l'énoncé. Le jury attend que les candidats justifient leurs résultats.

1.3-ÉPREUVES D'ADMISSION

I.3.1-Épreuve orale d'exposé (préparation 40 minutes, durée 40 minutes – coefficient 6)

Cette épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte extrait de la presse. La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours externe 2025	
1.	Qualité de l'exposé
Gestion du temps	
Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)	
Qualité de fond de l'exposé	
2.	Réponses aux questions
Compréhension des questions	
Qualité de la réponse	
Argumentation des réponses	
3.	Motivation-implication
Connaissance de l'Insee, du Système Statistique Public (SSP) et de la fonction publique en général	
Volonté d'implication, intérêt pour les travaux de l'Insee et le métier de contrôleur	
Connaissance des valeurs du service public	
Projet professionnel et capacité à s'intégrer dans un collectif de travail	
4.	Aptitude relationnelle pendant l'épreuve

Rappel du principe de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux étapes :

1. un exposé en dix minutes d'un texte portant sur un sujet d'ordre général attribué par le jury et préparé en amont par le candidat ;
2. une conversation de trente minutes avec le jury, basée sur des échanges sur le texte puis sur des sujets connexes en lien avec les sciences économiques et sociales, l'actualité et la culture générale et, enfin, d'échanges permettant d'évaluer la motivation du candidat, sa connaissance de l'Insee et sa capacité à travailler à l'Insee.

Les téléphones portables ne sont utilisables d'aucune manière. Une pendule est disponible face aux candidats dans la salle d'interrogation pour les aider à respecter le temps imparti à l'exposé. Par ailleurs, un chronomètre est mis à la disposition des candidats qui souhaitent l'utiliser.

Première étape : l'exposé de 10 minutes

Après avoir préparé le texte pendant 40 minutes, le candidat en fait **une présentation synthétique**. Cet exercice consiste à **dégager les idées essentielles d'un texte afin de les porter à la connaissance d'auditeurs**.

Le candidat doit d'abord annoncer le titre du texte et en citer la source (auteur, date, origine du document).

Ensuite, il doit organiser les idées du texte selon un **plan logique** (introduction, problématique, annonce du plan, développement, conclusion avec ouverture) et les présenter oralement à un public qui serait censé ne pas connaître le texte (ce qui n'est pas le cas en réalité). Le plan proposé par le candidat peut tout à fait être différent de celui de l'auteur. Le jury déplore que les annonces de plan soient souvent confuses et/ou non respectées dans la suite de l'exposé. En effet, le jury ne doit pas pendant le déroulé de l'exposé se demander sans cesse dans quelle partie du plan il se trouve. Quelques candidats n'annoncent pas du tout de plan, ce qui est pénalisé.

Le jury apprécie, le cas échéant, que le candidat intègre pleinement le paratexte (encadré, image, graphique...) dans le commentaire si les éléments qui le composent apportent des informations supplémentaires pertinentes.

Il convient de ne pas paraphraser le texte, ni d'apporter des commentaires personnels en cours d'exposé, même s'il n'est pas interdit d'apporter quelques connaissances extérieures qui peuvent éclairer le texte. Il est donc tout à fait inutile de lire des extraits du texte pendant la présentation. Cet exercice s'apparente en effet davantage à un résumé structuré qu'à une dissertation composée à partir de la thématique d'un texte.

Le candidat peut se servir de notes, en conservant le document étudié sous les yeux. Pendant la préparation, il peut écrire sur le texte, même si ce dernier sera rendu au jury à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit **rester neutre** et respecter le point de vue de l'auteur dont les idées doivent être retransmises fidèlement.

Dans cet exercice, le jury évalue l'aptitude du candidat à comprendre un texte (même lorsque le thème traité par l'article lui est peu familier), à en restituer la substance avec intelligence, clarté et neutralité. Uniquement en conclusion de son exposé, le jury apprécie que le candidat donne son opinion personnelle sur le contenu du texte et sur les idées exprimées par l'auteur, ce que tous les candidats n'osent pas faire. L'ouverture peut aussi permettre d'élargir le sujet et de prendre du recul sur le texte.

Respecter le temps : l'exposé doit se faire en 10 minutes. Même si un écart maximal de plus ou moins 30 secondes par rapport au temps imparti est toléré, le jury invite les candidats à faire de cette durée un objectif. Au-delà, le jury considère que la durée de l'exposé est trop longue et interrompt le candidat pour ne pas empiéter sur la seconde partie de l'épreuve.

Cette année encore, plusieurs candidats ont fait un exposé de moins de 8 minutes. Les exposés supérieurs à 10 minutes, en revanche, ont été plus rares. Le jury attend dans cet exercice que le candidat s'exprime de façon claire et avec un débit naturel, comme il se doit pour une présentation réalisée dans un cadre professionnel.

Deuxième étape : la conversation avec les examinateurs pendant 30 minutes

La conversation avec le jury se compose de deux parties :

- la première partie est composée de questions sur le texte, puis sur des sujets plus généraux y compris de culture générale ;
- la seconde partie porte sur la motivation et l'aptitude du candidat à intégrer l'Institut en tant que contrôleur.

Première partie

Le jury s'appuie sur le texte et rebondit sur ce qu'a exposé le candidat. Il peut désirer un éclaircissement sur une expression employée, une référence, par exemple. Si le candidat ne l'a pas fait en conclusion de l'exposé, le jury peut lui demander son avis sur les idées de l'auteur afin de mesurer son esprit critique. Le jury peut décider d'élargir l'échange à d'autres thèmes connexes au sujet du texte au fur et à mesure de l'entretien.

Le but est d'évaluer non pas tant les connaissances approfondies sur un sujet que la capacité du candidat à avoir des notions dans certains domaines de culture générale : économie, faits de société, actualité économique et sociale du moment. Les capacités d'analyse, de raisonnement, de déduction et de bon sens du candidat sont évaluées ainsi que son niveau de curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure et sa capacité à élaborer une argumentation. Des candidats hésitent à prendre position, de peur d'être évalués sur leurs idées personnelles, et à l'inverse, certains ont tendance à avoir des avis dénués de nuances. Si chaque opinion peut être acceptable, le jury invite aussi le candidat à envisager le contraire. À titre d'exemple, chacun peut avoir son opinion sur le Smic, être capable d'en exposer des arguments pour le défendre, mais doit aussi connaître des arguments qui en donnent les externalités négatives. Le jury rappelle qu'il n'évalue pas l'opinion des candidats mais leur capacité à construire une argumentation étayée sur les questions proposées et à prendre du recul sur les sujets.

Certains candidats s'éloignent de la notion de « conversation » et ne donnent que des réponses laconiques aux questions posées. Le jury est amené à sanctionner ce type d'attitude. D'autres ont parfois tendance à vouloir montrer l'étendue leurs connaissances, mais ils risquent que celles-ci soient alors hors contexte voire erronées.

Deuxième partie

Le fait même que le candidat passe ce concours laisse entendre qu'il désire travailler à l'Insee. Le jury va donc mesurer sa motivation à intégrer la fonction publique et particulièrement une administration spécialisée dans les domaines statistiques et socio-économiques. **Il est donc essentiel que les postulants se soient informés sur les missions de l'Insee, son organisation, son positionnement dans l'administration et dans le service statistique public ainsi que son rôle dans la société.** Le site Internet de l'Insee contient suffisamment d'informations pour éclairer le candidat. La connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Les membres du jury souhaitent aussi rencontrer chez les candidats une marque d'intérêt pour les métiers de contrôleur. En effet, ce concours recrute des agents qui vont être amenés à travailler et évoluer à l'Insee pendant de nombreuses années, le jury s'attend à ce que les candidats aient une perception claire de l'administration qu'ils souhaitent intégrer. Il est rappelé aux candidats qu'une certaine connaissance du statut de fonctionnaire et des valeurs du service public est appréciée chez de futurs agents de la fonction publique.

S'agissant d'apprecier les aptitudes, le jury cherche à évaluer le savoir-être des candidats qui a trait aux qualités personnelles permettant de s'adapter, d'intégrer un collectif de travail, d'évoluer et de communiquer. Le jury propose régulièrement des mises en situation dont la réponse nécessite l'énoncé d'un choix, d'une solution, d'un comportement. Bien répondre à une mise en situation implique de faire preuve de réflexion, de prise de recul et de bon sens en proposant une solution adaptée au contexte donné. Le jury cherche ainsi à mesurer les capacités d'analyse, de réflexion et d'action. Il ne cherche pas à tendre des pièges aux candidats mais à évaluer leur savoir-être et leur aptitude à exprimer une position et à l'argumenter au cours d'un échange.

Comportement du candidat

Le jury rappelle que lors de cette conversation, le candidat est également évalué sur son comportement, à savoir son implication lors de l'entretien, sa politesse, sa façon de se présenter et de s'adresser aux membres du jury, sa réactivité qui n'exclut pas un temps de réflexion. Une attitude désinvolte ou un langage relâché le desservent fortement. De même, le jury apprécie que le candidat réponde qu'il ne sait pas, plutôt qu'essayer de noyer l'absence de connaissance sous un flot d'explications qui seraient à côté de la réponse. Par ailleurs, certains candidats adoptent trop souvent un ton monocorde qui rend difficile un échange vivant. Le jury peut être amené à couper la parole au candidat : dans la plupart des cas, il s'agit de pouvoir poser plus de questions et ainsi donner au candidat la possibilité d'être évalué sur l'ensemble des critères de notation. Si les coupures deviennent fréquentes, c'est que le jury considère que le candidat est trop bavard et n'apporte pas d'élément de réponse satisfaisant aux questions. Enfin, la précision et la rigueur sont attendues chez un candidat qui postule à un emploi de fonctionnaire dans la statistique publique.

Le jury s'étonne encore cette année du décalage qui existe parfois entre la représentation que se font les candidats des travaux confiés aux contrôleurs de l'Insee, et la réalité effective de ces travaux. Les candidats qui s'inscrivent au concours de contrôleur avec l'ambition de travailler sur des techniques économétriques ou statistiques très avancées ont tout intérêt à relire attentivement la plaquette de présentation des métiers proposés aux contrôleurs. Dans de rares cas, le comportement de certains candidats peut aller jusqu'à faire paraître une ambition affichée un peu déplacée au stade du recrutement.

Le jury attend également des candidats qu'ils aient préparé cette épreuve par des recherches approfondies sur l'Insee, ses activités, son organisation et son actualité. Le jury note une trop grande hétérogénéité dans ce domaine : au-delà des connaissances elles-mêmes qui sont plus ou moins approfondies, certains candidats répondent de manière très scolaire, alors que d'autres parviennent à démontrer leur capacité de réflexion lorsqu'ils n'avaient pas la réponse de manière immédiate.

Le jury tient à rappeler que la capacité à prendre du recul est également nécessaire pour prétendre à un emploi dans la statistique publique. Éclairer le débat public, respecter les principes d'indépendance professionnelle tels que définis par la loi, ces points essentiels pour la statistique publique sont trop souvent peu mis en avant par les candidats.

Le jury ne demande pas explicitement aux candidats leur formation et leur parcours professionnel mais certains candidats les mettent en évidence afin de valoriser leur motivation à passer ce concours. Ces éléments ne constituent jamais des critères de sélection, mais peuvent permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences professionnelles. Le jury souhaite alors que le candidat soit sincère, sans chercher à instrumentaliser ces informations pour gagner son indulgence ou sa compassion.

I.3.2-Épreuve écrite facultative d'anglais (durée : 1 heure et 30 minutes)

Il est rappelé que seuls sont pris en compte, en vue de l'admission, les points au-dessus de 10.

Cette épreuve vise principalement à évaluer la capacité des candidats à comprendre un texte en langue étrangère, à en saisir les idées principales et à les reformuler avec clarté et précision. Il est attendu une certaine finesse dans l'analyse, tant sur le fond que sur la forme, en évitant la simple citation mot à mot.

La seconde partie, qui prend la forme d'un écrit argumentatif, permet d'apprécier la capacité du candidat à structurer une réflexion cohérente en anglais, à défendre une position personnelle en lien avec la thématique du texte de départ, et à mobiliser un vocabulaire adapté.

II – CONCOURS INTERNE NORMAL

II.1-DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les épreuves écrites d'admissibilité obligatoires ont eu lieu le 28 novembre 2024 et l'épreuve facultative d'anglais le 29 janvier 2025.

Cette année, 16 places étaient proposées au concours.

89 candidats se sont inscrits en 2025 et 68 candidats se sont présentés pour participer aux épreuves écrites, au nombre de deux.

La moyenne des notes de l'épreuve de statistiques est de 11,37 et 6 candidats ont eu une note éliminatoire (strictement inférieure à 5), soit 8,8 % des présents. Hors notes inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 12,12.

La moyenne des notes de l'épreuve de rédaction d'une note de synthèse est de 11,65 et 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire, strictement inférieure à 5. Hors notes inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 11,88.

39 candidats ont été déclarés admissibles. Avec 68 candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires pour 39 admissibles, le taux d'admissibilité atteint 57,4 % en 2025. La moyenne aux épreuves écrites obligatoires des 39 admissibles est de 13,9.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 11 et le 13 juin 2025.

34 candidats sur les 39 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. Aucun candidat n'a eu de note éliminatoire. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 13,81.

Parmi les 39 candidats admissibles, 15 candidats ont passé l'épreuve facultative d'anglais. Ils ont obtenu une note moyenne de 12,40 et 12 ont eu une note supérieure à 10.

Le jury a retenu 16 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 6 candidats. Avec 68 candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité pour 16 admis, le taux d'admission atteint 23,5 % en 2025.

Au final, la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves des 16 candidats admis en liste principale est de 15,32. Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 14,14 sur l'ensemble des épreuves.

II.2-ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

II.2.1-Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve était composée de 4 exercices indépendants.

Les consignes habituelles sont toujours d'actualité : lire attentivement les questions et l'ensemble des données, répondre de façon claire en rédigeant des phrases, construire des visuels propres et complets, savoir gérer son temps, etc. Pour autant, une partie des problèmes rencontrés cette année, comme les années précédentes, est directement liée au non-respect de ces consignes :

- Beaucoup de candidats rendent des copies trop incomplètes et ne traitent pas, même partiellement, toutes les questions. Il est rappelé aux candidats que la maîtrise du temps est un des attendus de cette épreuve. Les exercices étant indépendants, il est possible de les traiter dans le désordre, comme cela est indiqué sur la page de garde du sujet. Ainsi, certains candidats ont pu judicieusement traiter l'ensemble de l'épreuve, en débutant par les exercices qui leur semblaient plus abordables.
- Il est rappelé aux candidats d'accorder de l'importance au soin de la copie et des graphiques en particulier. Les copies illisibles, celles comprenant de nombreuses ratures, celles dont les graphiques sont réalisés à main levée, etc., sont sanctionnées. Par ailleurs, les fautes d'orthographe, si elles sont trop nombreuses, sont également sanctionnées.

- Les réponses aux questions doivent être rédigées. À titre d'exemple, dans la **question 1a de l'exercice 1**, à la question « Quel est le nombre de naissances vivantes en France en 2018 ? », la réponse correcte n'est pas « 758,6 milliers », sans autres précisions. Il s'agit de faire une phrase avec un sujet, un verbe, un complément et ne pas utiliser de style télégraphique (exemple de réponse acceptée : « En France, il y a 758,6 milliers de naissances vivantes en 2018. »). De même, écrire, par exemple, dans l'**exercice 2**, « IDF » est à proscrire : il convient d'écrire « Île-de-France » en toutes lettres. La capacité des candidats à écrire dans un français correct fait partie de l'épreuve.
- Il est rappelé que les résultats doivent être exprimés en respectant les consignes générales présentes sur la page de garde du sujet, sauf mention contraire dûment signalée au sein des exercices. Ainsi, sans indication particulière, la précision avec laquelle les résultats doivent être exprimés est celle présente sur la page de garde du sujet. Par ailleurs, un résultat doit toujours comporter une unité. Un manquement à ces consignes est systématiquement sanctionné.
- Les graphiques sont à réaliser sur du papier millimétré, mis à disposition des candidats dans les salles d'examen. Une attention toute particulière doit être apportée aux éléments qui accompagnent les tableaux et graphiques (titre, source, champ, note de lecture, etc.). Ces éléments doivent obligatoirement y figurer, et les copies les omettant sont pénalisées.
- Il est rappelé qu'il est obligatoire de justifier tous les résultats obtenus par un calcul, y compris ceux obtenus par un calcul simple. Par exemple, pour la question 5c de l'**exercice 1** « Quel est le solde naturel pour l'année 2023 en France ? », il était attendu que le résultat égal à 47 000 soit justifié par le calcul ($678\,000 - 631\,000$). Cependant, lorsque le raisonnement ou le calcul s'applique de manière identique sur plusieurs occurrences (par exemple dans un tableau), il est inutile de le répéter pour chaque occurrence : une explication unique, précisant où elle s'applique, suffit. Beaucoup de candidats indiquent uniquement le résultat et ont, par conséquent, perdu de nombreux points par manque de justification de leurs calculs. Par exemple, dans la **question 1c de l'exercice 3**, les candidats ayant complété le tableau de données sans exemple de calcul associé n'ont pas eu l'ensemble des points à la question.
- **Les notions d'évolutions en pourcentage et en points de pourcentage sont assez souvent confondues, voire méconnues.** De plus, certaines copies mettent en évidence des incohérences dues à l'inattention ou à la méconnaissance de certains indicateurs. Une lecture attentive du sujet de l'épreuve et des questions demandées pourrait parfois éviter ce genre d'erreur.

À titre d'exemples pour illustrer ces points :

§ Dans l'**exercice 1**, la question 2b consistait à calculer une évolution annuelle moyenne. Il s'agissait d'un calcul algébrique de base, dont la formule avait été rappelée dans l'énoncé. Trop de candidats ont fourni à la place un résultat sous la forme d'une simple évolution entre les deux dates (2014 et 2023), sans prendre en compte la dimension « annuelle moyenne ». Dans la question 2b de l'**exercice 3**, il fallait retrouver le taux de chômage du trimestre T-1 à partir du taux de chômage du trimestre T et de leur évolution (T/T-1) mesurée en point. Ce calcul a posé problème à certains candidats. En effet, il s'agissait de retrouver des valeurs initiales en fonction de leurs valeurs finales : l'exercice est donc le contraire de ce que l'on demande généralement. Comprendre les informations données dans le sujet et savoir associer des concepts de base de statistiques est essentiel. De plus, les candidats n'ayant pas justifié leur résultat avec un calcul ont été pénalisés.

§ Peu de candidats maîtrisent les notions de base de lecture de tableau. La notion de titre informatif apparaît très largement méconnue. Un titre informatif (demandé dans la question 3b de l'**exercice 4**) n'est pas un titre descriptif (technique), il doit contenir une information (message), représentative de la figure, et que l'on souhaite mettre en évidence. Par ailleurs, une note de lecture (demandée dans les **exercices 1 et 4**) n'est pas un commentaire de l'ensemble du tableau, ni la description des sources ou de ce que le tableau représente, ni une note administrative. Les réponses ne correspondant pas à l'attendue d'une note de lecture statistique ont été sanctionnées. À cet égard, la lecture des publications de l'Insee pourra aider les candidats à reconnaître les normes d'un tel élément d'habillage de figure.

- Les questions nécessitant la **rédaction de commentaires** ne doivent pas être négligées. Les candidats doivent être capables d'identifier les éléments-clés d'un tableau de données ou d'un graphique, le phénomène représenté et les principaux messages véhiculés. Commenter des données, ce n'est pas décrire comment est construit un tableau (en ligne, telle variable, en colonne, telle autre). Au contraire, apporter des informations de contexte socio-économique pour expliquer des résultats est apprécié à condition de rester objectif, sans idée préconçue et non étayée. Certaines questions font appel à des concepts de démographie (solde naturel, etc.), ou à des termes d'économie (taux de chômage, etc.). Même si un candidat ne les maîtrise pas, en étant attentif aux questions et aux figures auxquelles elles se rapportent, il peut répondre correctement.
- Si les notions de base de lecture de tableau sont attendues, la **compréhension d'un texte et des données qui le composent est également attendue**. *En ce sens, l'exercice 4 permettait d'évaluer la capacité des candidats à extraire d'un texte les données pertinentes et à les organiser de manière cohérente. Cet exercice consistait à exploiter un texte issu d'une publication pour élaborer un tableau de synthèse. Pour autant, il semble avoir dérouté un certain nombre de candidats. Parmi les candidats qui ont traité l'exercice, seuls quelques-uns ont su retrouver les données du texte attendues et les rassembler dans un tableau alors que les éléments attendus étaient donnés dans le tableau 4 de la question 2a.*

Il est rappelé aux candidats que **la compréhension des concepts de base de la statistique descriptive est au cœur du programme** de cette épreuve. Ainsi, le jury souhaite rappeler, comme les années précédentes, qu'il est nécessaire de maîtriser les notions suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- notion de population statistique, de variable statistique, de caractère, de modalité ;
- calcul de pourcentages ;
- calcul d'indices ;
- notion de taux de variation, et les notions de variation absolue ou relative ;
- calcul de la moyenne arithmétique et géométrique ;
- calcul de la variance et de l'écart-type et leur interprétation ;
- plus généralement, définition des indicateurs statistiques de position et leur interprétation ;
- représentations graphiques statistiques usuelles, ainsi que tous les éléments les accompagnant ;
- Résolution d'équations simples ;
- équation d'une droite dans un plan ;
- calcul algébrique de base (niveau collège).

II.2.2-Épreuve de rédaction d'une note de synthèse (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve consiste à rédiger une note de synthèse d'un dossier sur une thématique constitué de diverses sources (publications de la statistique publique, articles de presse, rapports, textes de loi, pages de sites internet ...).

Cette année, les candidats devaient décrire le changement climatique et présenter ses conséquences (sanitaires, sociales et économiques) et les solutions envisageables.

Si globalement l'exercice de la synthèse est compris, comme les années précédentes, le jury déplore le nombre de copies incomplètes ou au contraire trop longues (beaucoup de paraphrase et pas assez synthétique), avec des parties très déséquilibrées, ceci très souvent en lien avec une utilisation inégale des documents. D'ailleurs le jury souligne l'importance d'utiliser tous les documents, à défaut, le candidat sera sanctionné. Il est important que les candidats maîtrisent mieux la durée de l'épreuve pour pouvoir rendre des copies structurées, achevées et avec une syntaxe correcte. **Il y a encore trop de copies inachevées sûrement par manque de maîtrise du temps.** Le sujet a été globalement bien traité. **Cependant, certains candidats ne définissent pas le sujet dans leur introduction, ne posent pas de contexte ou de problématique.**

Les candidats ont parfois eu du mal à développer une réflexion cohérente et à hiérarchiser les messages tirés des documents proposés. Ainsi, certaines copies sont encore trop brouillonnes et confuses, malgré un plan clairement annoncé dans l'introduction.

Comme les années précédentes, souvent, les candidats **ne donnent aucune définition**, ne « posent » pas les données de cadrage, et entrent trop rapidement dans les détails, ou produisent une rédaction sans données chiffrées. Ils oublient donc les données structurantes du sujet ou privilégiuent parfois des données plus secondaires.

Le jury rappelle l'importance de bien lire le sujet. Il précise, aussi, que le candidat doit se limiter aux seuls textes mis à sa disposition et ne doit pas extrapoler ou donner un avis personnel.

Enfin, comme chaque année, le jury attire l'attention sur la nécessité de travailler la syntaxe, l'orthographe et la présentation générale : trop de copies ont encore des lacunes sur ces points. Il rappelle aussi qu'il n'est pas nécessaire de lister les documents soumis en début de copie, afin d'éviter de perdre du temps.

II.3-ÉPREUVES D'ADMISSION

II.3.1-Épreuve orale d'admission (durée 40 minutes – coefficient 6)

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente son parcours professionnel à partir de son dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Puis, le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter, sur ses compétences et aptitudes, et élargit son interrogation sur la connaissance générale qu'il a de son environnement professionnel et de l'Insee.

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne normal 2025	
1. Qualité de l'exposé	
Gestion du temps	
Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)	
Qualité de fond de l'exposé	
2. Réponses aux questions	
Qualité de la réponse	
Argumentation des réponses	
Aptitude relationnelle dans l'épreuve	
3. Intégration en milieu professionnel	
Initiative-autonomie en milieu professionnel	
Ouverture d'esprit, esprit critique	
Motivation-implication	
Participation au travail collectif	
4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee	

Première partie de l'épreuve : exposé du parcours professionnel en 10 minutes

De même qu'en 2024 et 2023, premières années de mise en place du dossier RAEP pour le concours interne normal, la plupart des candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP. Une grande différence existe dans la forme des dossiers. Si les dossiers permettent une meilleure approche des compétences et de l'expérience du candidat, ils manquent souvent de précisions, notamment en n'indiquant pas exactement où travaille le candidat.

Le jury tient à rappeler très clairement qu'il n'évalue pas le dossier RAEP **en tant que tel** mais se préoccupe de la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. Autre précision d'importance : le dossier RAEP n'est pas un descriptif de poste. En effet, il doit décrire une réalité (activités et travaux effectivement réalisés) et non une virtualité. Un dossier mettant en lumière les compétences, les qualités et le savoir-faire, permet d'alimenter les échanges avec le candidat. Les candidats doivent être conscients de l'importance de ce dossier qui, sur le fond et la forme, mérite d'être rempli avec un soin particulier. Remplir le dossier RAEP guide le candidat pour mener une réflexion approfondie sur le ou les métiers exercés et surtout sur les compétences acquises et développées au fil de ses expériences professionnelles. Le dossier RAEP prépare le candidat à soutenir l'épreuve orale.

De manière générale, l'exercice de présentation orale est bien maîtrisé autant sur la forme (bonne oralité) que sur le fond (structuration des informations données). Il faut cependant souligner que la durée du temps de présentation du parcours professionnel (10 minutes) n'a pas toujours été respectée, aussi bien pour les candidats agents de l'Insee que pour les candidats extérieurs à l'Institut. Une présentation respectant la durée de 10 minutes est un impératif strict. Le jury a apprécié que le candidat illustre par des exemples ou des résultats ce qui est mentionné dans son dossier. Dans certains cas, l'exposé oral se limite à un déroulé du contenu du dossier RAEP, sans plan ni structure et avec peu d'originalité.

Enfin, on peut noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre ni note, qui respectent la règle du temps imparti avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien. La récitation « par cœur » est à proscrire : elle est dangereuse de par le risque soit de perdre le fil du discours (ce qui est souvent préjudiciable), soit d'une présentation manquant d'enthousiasme et de personnalité.

Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations pendant 30 minutes

Au moment de leur exposé ou à l'occasion de questions qui leur sont posées, les candidats doivent garder à l'esprit que les membres du jury ne sont pas familiarisés avec leur milieu professionnel et qu'il convient de ne pas « jargonner ».

Le jury apprécie que les candidats témoignent d'un intérêt marqué pour l'Institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique. Si la connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum, le site internet de l'Insee offre toutes les informations nécessaires pour répondre de façon satisfaisante aux questions du jury. Comme pour les candidats internes, la lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Attention, cependant, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'informations est une stratégie contre-productive : le site s'avère en effet très riche, et il s'agit aussi pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse. En effet, la hiérarchisation des informations reste une étape incontournable de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Dans un autre registre, « aimer les chiffres » même s'il s'agit d'un penchant louable et tout à fait recevable, ne peut tenir lieu de justification suprême pour une carrière à l'Insee. Certains candidats ont tendance à faire une récitation des éléments lus sur le site de l'Insee.

Le jury apprécie par ailleurs que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, dans leurs fonctions, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir correctement les argumenter. Dans ce contexte, l'évaluation ne porte pas sur les services ou les organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

Une des préoccupations du jury est de donner aux candidats un contexte d'épreuve le plus favorable possible : le mode conversationnel et une bienveillance de tous les instants doivent permettre aux candidats de mieux réguler le stress et l'appréhension inhérents à ce type d'épreuve. Mais cela n'autorise ni le relâchement du langage ni les familiarités observées chez certains.

Les candidats doivent aussi veiller à éviter d'interroger le jury par des questions qui valideraient leur réponse. De façon générale, il est important que les candidats montrent qu'ils ont intégré le rôle de chacun dans cet exercice (compréhension des rôles qui se retrouve dans la vie professionnelle).

In fine, le jury rappelle que l'oral est une épreuve qui doit se préparer dans sa globalité. Cette préparation intègre notamment une « digestion » intelligente des éléments du dossier RAEP, qui doit conduire à une restitution organisée et bien maîtrisée. Manifestement, beaucoup de candidats s'entraînent efficacement à cet exercice mais pas tous encore. Mais la réussite de cette présentation ne résume pas les attentes du jury : il existe ainsi parfois un fort décalage entre une présentation du dossier RAEP qui s'avère pertinente alors que les réponses aux questions peuvent être très décevantes.

S'agissant d'apprecier les aptitudes, le jury cherche à évaluer le savoir-être des candidats qui a trait aux qualités personnelles permettant de s'adapter, d'intégrer un collectif de travail, d'évoluer et de communiquer. Le jury propose régulièrement des mises en situation dont la réponse nécessite l'énoncé d'un choix, d'une solution, d'un comportement. Bien répondre à une mise en situation implique de faire preuve de réflexion, de prise de recul et de bon sens en proposant une solution adaptée au contexte donné. Le jury cherche ainsi à mesurer les capacités d'analyse, de réflexion et d'action. Il ne cherche pas à tendre des pièges aux candidats mais à évaluer leur savoir-être et leur aptitude à exprimer une position et à l'argumenter au cours d'un échange.

II.3.2-Épreuve écrite facultative d'anglais (durée : 1 heure et 30 minutes)

Il est rappelé que seuls sont pris en compte, en vue de l'admission, les points au-dessus de 10.

Cette épreuve vise principalement à évaluer la capacité des candidats à comprendre un texte en langue étrangère, à en saisir les idées principales et à les reformuler avec clarté et précision. Il est attendu une certaine finesse dans l'analyse, tant sur le fond que sur la forme, en évitant la simple citation mot à mot.

La seconde partie, qui prend la forme d'un écrit argumentatif, permet d'apprecier la capacité du candidat à structurer une réflexion cohérente en anglais, à défendre une position personnelle en lien avec la thématique du texte de départ, et à mobiliser un vocabulaire adapté.

III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

III.1-DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'épreuve écrite a eu lieu le 27 novembre 2024.

9 places étaient proposées au concours.

77 candidats se sont inscrits à ce concours et 72 se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite. La moyenne des notes des candidats présents à l'épreuve est de 11,22. Seuls 3 candidats ont obtenu une note strictement inférieure à 5 et ont été éliminés. Hors notes inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 11,62.

Le jury a retenu 23 candidats à passer l'épreuve orale. Avec 72 candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité pour 23 admissibles, le taux d'admissibilité atteint 31,9 % en 2025. La moyenne obtenue à l'épreuve écrite par les candidats admissibles est de 14,75.

Les épreuves orales ont eu lieu les 10 et 11 juin 2025. La totalité des candidats admissibles s'est présentée à l'épreuve orale. La moyenne des notes de l'oral est de 14,20 et aucun candidat n'a eu de note éliminatoire strictement inférieure à 5.

Le jury a retenu 9 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 2 candidats. Le taux d'admission atteint 12,5 % en 2025.

Au final, la moyenne générale des 9 candidats admis en liste principale est de 16,03. Le dernier candidat admis sur cette liste a une moyenne générale de 14,83.

III.2-ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (durée 3 heures – coefficient 1)

L'épreuve écrite consiste en une « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

Le sujet

Il portait sur la prise en charge des personnes âgées en France. Les questions étaient réparties en deux :

- la partie A, notée sur 11 points, pour laquelle toutes les réponses étaient dans les documents ;
- la partie B, notée sur 9 points, pour laquelle il était attendu une courte rédaction.

La prestation des candidats

Partie A :

Les références aux textes sont, cette année encore, trop souvent mal indiquées par les candidats et les pénalisent fortement, la consigne simple n'étant pas respectée. Comme demandé dans l'énoncé, il faut préciser « **le numéro du document servant de référence à la rédaction de la réponse et, chaque fois que nécessaire, le ou les articles des textes** ». **De trop nombreux candidats ne citent aucun texte ou le font de manière lacunaire ou n'indiquent que le numéro de la page du dossier où se trouve la référence demandée, ce qui conduit à perdre des points.** À l'inverse, certains candidats détaillent les paragraphes et sous-paragraphes des documents, ce qui ne rapporte pas de points et fait perdre du temps dans la rédaction des réponses.

Il était attendu des réponses claires, des phrases courtes contenant un verbe, un sujet, un complément. **Les réponses sous forme de liste sont sanctionnées.** Des candidats ont fait du délayage avec un manque de précision dans leurs réponses ou n'ont répondu que partiellement. Les candidats doivent répondre précisément à la question. Le fait d'apporter des réponses qui dépassent le cadre de la question, ou d'inventer des réponses qui ne sont pas dans les documents ne rapporte pas de points.

Quelques candidats se sont appliqués à reformuler les réponses en évitant le copier-coller des textes, ce qui leur a permis dans la plupart des cas d'obtenir le maximum de points. Cependant, il ne faut pas que la reformulation se fasse au détriment de la réponse attendue.

Pour certaines questions, il était attendu une liste de réponses, certains candidats n'ont mentionné que les premiers items, sans vérifier s'ils étaient exhaustifs dans leur réponse.

Répondre à la question demandant les définitions de quatre termes, bien qu'elle termine la partie A, est souvent rentable pour les candidats ; aussi, est-il conseillé de ne pas la délaisser.

Partie B :

La question ouverte n'a souvent été traitée que partiellement, par manque de temps ou d'argumentaire pertinent. L'absence de réponse à cette question pénalise très fortement les candidats concernés. Ils doivent ainsi veiller à conserver suffisamment de temps pour réussir cette partie.

Cette année, les candidats devaient présenter des arguments et des exemples de mesures à mettre en place pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Comme mentionné ci-dessus, la plupart des candidats n'a traité que partiellement la partie B, voire pas du tout. Plusieurs d'entre eux n'ont pas su structurer leur réponse. Les candidats ayant eu les meilleures notes sur cette partie ont su présenter des idées pertinentes et les illustrer avec des exemples adéquats sans tomber dans les lieux communs ou les banalités. De nombreux candidats n'ont fait que reprendre les éléments contenus dans les textes sans faire de proposition originale.

Sur la forme, il est attendu une courte rédaction avec un plan clair, de préférence en deux parties, énoncé dans l'introduction et bien suivi dans le corps du texte. Il ne s'agit ni de juxtaposer les idées sans « fil conducteur », ni d'énumérer uniquement des bonnes intentions.

Quelques candidats, pour cette rédaction, ont utilisé un « squelette » de réponse intégrant une introduction annonçant bien un plan, deux parties avec une phrase de liaison, une conclusion mais sans argumentation et avec un texte vide d'idées. Ce qui est souhaité est une rédaction structurée, certes avec un plan, mais aussi avec des idées et des exemples.

Concernant la forme, et pour l'ensemble de l'épreuve, le jury rappelle que la présentation et l'écriture sont très importantes. Il est nécessaire d'aérer la copie et de **bien distinguer chaque question par son numéro en tête de ligne**. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent écrire de manière à être lus. Certaines copies relevaient plus du déchiffrage que de la lecture. Il est à signaler qu'un trop grand nombre de fautes d'orthographe dans la copie est pénalisé par un retrait de points. Il est notamment surprenant, et préjudiciable au candidat, de trouver des fautes d'orthographe dans la première partie qui consiste à trouver les réponses dans les textes.

Les conseils

Il est recommandé de commencer par lire attentivement les questions avant de parcourir tous les textes fournis. Au passage, il est conseillé de noter les paragraphes où se trouvent les réponses, de manière à ne rien oublier. Par ailleurs, il est impératif de ne répondre qu'aux questions posées. Certains candidats délayent et en oublient la question posée.

Les meilleures copies sont celles qui ont su donner les références exactes dans les réponses aux questions, traitant l'intégralité de ces questions en faisant des phrases courtes, et en évitant le délayage ou le hors sujet.

Pour la question ouverte, il est impératif de présenter sa réponse sous la forme « introduction, développement, conclusion » et de répondre à la question posée afin d'éviter le hors sujet. L'argumentaire doit en outre faire preuve de finesse (en évitant clichés et manichéisme) et être illustré avec des exemples pertinents.

III.3-ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 minutes – coefficient 2)

L'oral du concours interne spécial se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente essentiellement le dernier poste occupé. Puis, pendant 30 minutes, le jury interroge le candidat sur ce poste et élargit son interrogation à ses postes précédents, à ses compétences et aptitudes, à sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne spécial 2025

1. Qualité de l'exposé

- Gestion du temps
- Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)
- Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

- Qualité de la réponse
- Argumentation des réponses
- Aptitude relationnelle dans l'épreuve

3. Intégration en milieu professionnel

- Initiative-autonomie en milieu professionnel
- Ouverture d'esprit, esprit critique
- Motivation-implication
- Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé de 10 minutes à partir du dossier RAEP

Le candidat présente son poste suivant un angle qu'il est totalement libre de choisir. Une présentation structurée est attendue, suivant un agencement qui valorise, hiérarchise et souligne les compétences et les aptitudes déployées ainsi que les savoir-faire mis en œuvre ou acquis.

Le dossier RAEP sert au jury d'abord pour le premier contact avec le candidat puis pour alimenter les échanges qui suivent l'exposé : le dossier RAEP n'est pas évalué en tant que tel. Cependant les candidats doivent être conscients de l'importance de ce dossier qui, sur le fond et la forme, mérite d'être rempli avec un soin particulier. Remplir le dossier RAEP guide le candidat pour mener une réflexion approfondie sur le ou les métiers exercés et surtout sur les compétences acquises et développées au fil de ses expériences professionnelles. Le dossier RAEP prépare le candidat à soutenir l'épreuve orale.

Par ailleurs, le dossier RAEP n'est pas un descriptif de poste. En conséquence il doit décrire la réalité des activités et travaux effectivement réalisés par le candidat.

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP, surtout développé sur le dernier poste. Suite probablement à une formation efficace, la grande majorité des candidats maîtrise assez bien cet exercice. Le candidat doit être conscient que le temps passé par le jury pour obtenir, dans la discussion qui suit, des informations absentes ou trop succinctes est un temps perdu pour le candidat pour valoriser des aspects importants de son parcours.

La contrainte du temps de l'exposé (10 minutes) est impérative et le respect de cette contrainte est évalué. Un écart de plus ou moins 30 secondes est cependant toléré. Si la durée n'est évidemment pas le seul critère d'appréciation, il y a souvent une certaine corrélation entre la durée et la qualité de l'exposé.

Globalement, les candidats réussissent plutôt bien cette partie de l'oral : une préparation efficace leur permet de maîtriser cet exercice. Mais encore une fois il faut prêter attention à un effet de standardisation : le candidat ne doit pas oublier qu'il s'agit de lui et de son parcours. De même, la lecture appuyée des notes ou la récitation d'un discours appris par cœur font souvent perdre à l'exposé la force de conviction, la dynamique et l'enthousiasme qui sont les gages d'un exposé réussi. « Un appris par cœur » enlève tout naturel, fige le candidat et peut le mettre en difficulté dès qu'un trou de mémoire intervient.

Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations pendant 30 minutes

Cette conversation se déroule en trois temps :

- le premier concerne l'exploration du vécu professionnel afin de cerner le plus précisément possible ce que le candidat réalise et dans quel cadre il le fait (contexte, équipe...). Le jury va recueillir les éléments lui permettant d'estimer la connaissance par le candidat des tenants, des aboutissants, des finalités et des enjeux de ses différentes activités professionnelles ainsi que ses aptitudes.
- le deuxième temps sert à analyser les connaissances générales sur le service statistique public (SSP) et le service public en général.
- le troisième temps vise à cerner les motivations, les attentes et les projections dans le futur du candidat.

Comme pour le concours interne normal, certains candidats montrent dans cette partie un manque de curiosité sur ce qui touche à leur environnement professionnel non immédiat et la « culture Insee » s'avère relativement moyenne voire insuffisante pour quelques-uns. Pour tous les candidats, l'essentiel des informations à savoir se trouve sur le site Internet insee.fr. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles.

Le point d'attention signalé pour les oraux des deux autres concours de contrôleur s'applique ici aussi : une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive. Les sites s'avèrent en effet très riches, et il s'agit alors pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de se concentrer sur l'essentiel. Le jury n'attend pas une récitation du contenu du site. Le choix et la hiérarchisation des informations restent donc incontournables : ils constituent un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Attention également à ne pas confondre « travaux de l'Insee » et « missions de l'Insee ». Il importe aussi d'avoir une bonne maîtrise des enjeux des activités exercées par les candidats : savoir mettre les choses dans une perspective d'ensemble et donner du sens à son travail (finalités) est apprécié par le jury.

Enfin, la critique argumentée reste une dimension appréciée du discours tenu par les candidats parce qu'elle révèle une prise de distance, des mises en perspective et une réflexion. Les bons et très bons candidats viennent toujours sur ce terrain et produisent des constats étayés autant que des propositions constructives.

Le jury s'attend à ce que les candidats qui passent le concours puissent faire état d'une réflexion quant à leur projet professionnel. Ce projet doit être réel et consistant avec un minimum de précisions : il ne peut s'agir de scénarios hypothétiques aux contours incertains. En l'absence d'un tel projet, il faut pouvoir expliquer, simplement, pourquoi il n'existe pas et, éventuellement, dans quelles conditions il pourrait voir le jour.

En conclusion quels que soient le concours et l'épreuve concernée, le jury insiste sur ses exigences concernant la qualité de l'expression pour les épreuves écrites : clarté, sens de la synthèse et aptitude à mener un raisonnement sont des caractéristiques attendues de tout contrôleur de l'Insee. Le jury accorde également une grande attention au soin apporté à la présentation, à la syntaxe et à l'orthographe des épreuves écrites. Il semble donc important de rappeler aux candidats l'importance de la préparation des épreuves écrites, qui peut passer par une consultation des annales et des meilleures copies de concours précédents sur insee.fr, mais aussi par un entraînement personnel régulier qui permet lors des épreuves de gagner du temps et d'être plus à l'aise dans la rédaction de la synthèse et le traitement des questions.

Concernant l'épreuve orale, il est toujours important de bien se présenter et de savoir expliquer sa motivation de façon claire et spontanée. Comme en 2023 et 2024, les binômes examinateurs ont fait un usage limité et toujours bienveillant des dossiers RAEP transmis par les candidats admissibles aux concours interne normal et interne spécial. Le jury cherche moins, lors de l'échange avec le candidat, à évaluer le cursus des candidats qu'à repérer ceux qui savent valoriser leur expérience professionnelle et se sont investis dans leur préparation.

Pour autant, le jury regrette, pour les oraux des trois concours, que les réponses aux questions soient parfois formatées, les candidats semblant davantage s'interroger sur la réponse a priori attendue par le jury et ayant du mal à émettre une appréciation personnelle. Les très bons candidats sont ceux qui ont su développer une

argumentation structurée aux questions du jury. Ils se sont montrés ouverts, ont su prendre du recul sur les thèmes abordés et ont été force de proposition.

Le jury félicite l'ensemble des lauréats des trois concours 2025 et encourage les autres candidats à se présenter à nouveau, en tirant profit de leur expérience et de la lecture du présent rapport pour améliorer leur préparation ainsi que leur prestation à l'écrit comme à l'oral.

CONCOURS DE CONTRÔLEUR EXTERNE

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2020 À 2025

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2020	712	256	36,0%	121	46	47,3%	18,0%
2021	855	289	33,8%	98	29	33,9%	10,0%
2022	682	191	28,0%	86	29	45,0%	15,2%
2023	525	205	39,0%	83	33	40,5%	16,1%
2024	433	184	42,5%	86	33	46,7%	17,9%
2025	371	179	48,2%	89	33	49,7%	18,4%

CONCOURS DE CONTRÔLEUR EXTERNE 2025

DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	222	127	57,2%	73	28	57,5%	22,0%
Femmes	149	52	34,9%	16	5	30,8%	9,6%
Ensemble	371	179	48,2%	89	33	49,7%	18,4%

CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE NORMAL

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 2020 à 2025

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2020	157	125	79,6%	73	24	58,4%	19,2%
2021	160	110	68,8%	41	15	37,3%	13,6%
2022	135	101	74,8%	41	16	40,6%	15,8%
2023	152	117	77,0%	40	16	34,2%	13,7%
2024	127	89	70,1%	41	16	46,1%	18,0%
2025	89	68	76,4%	39	16	57,4%	23,5%

CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE NORMAL 2025

DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	39	29	74,4%	13	5	44,8%	17,2%
Femmes	50	39	78,0%	26	11	66,7%	28,2%
Ensemble	89	68	76,4%	39	16	57,4%	23,5%

CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE SPÉCIAL

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2020 À 2025

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2020	88	81	92,0%	32	12	39,5%	14,8%
2021	64	61	95,3%	22	8	36,1%	13,1%
2022	82	79	96,3%	20	8	25,3%	10,1%
2023	98	94	95,9%	22	9	23,4%	9,6%
2024	80	76	95,0%	24	9	31,6%	11,8%
2025	77	72	93,5%	23	9	31,9%	12,5%

CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE SPÉCIAL 2025

DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	21	19	90,5%	4	1	21,1%	5,3%
Femmes	56	53	94,6%	19	8	35,8%	15,1%
Ensemble	77	72	93,5%	23	9	31,9%	12,5%

DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS

Épreuves obligatoires

CONCOURS EXTERNE 2025

ÉPREUVES	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Maths-statistiques	0,00	20,00	9,58	32	61	50	33
Sciences éco & sociales	2,00	19,75	9,14	22	89	50	18
Oral	2,50	20,00	12,54	3	16	28	29

CONCOURS INTERNE NORMAL 2025

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Statistiques	1,75	19,50	11,37	6	16	32	14
Note de synthèse économique ou sociale	4,00	17,25	11,65	2	13	43	10
Oral	6,00	18,00	13,81	0	4	15	14

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL 2025

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Question texte adm.	0	17,5	11,22	3	21	37	11
Oral	9,00	18,50	14,20	0	2	12	9

DISPERSION DES NOTES AUX DEUX CONCOURS

Épreuve facultative

CONCOURS EXTERNE 2025							
ÉPREUVES	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Anglais	5,00	17,00	12,84	0	7	50	7

CONCOURS INTERNE NORMAL 2025

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Anglais	8	18	12,40	0	3	10	2

Statistiques sur le profil des candidats

Statistiques sur le profil des candidats du concours externe 2025

AGE	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	111	72	183	70	31	101	63,1%	43,1%	55,2%	43	12	55	16	5	21	61,4%	38,7%	54,5%	22,9%	16,1%	20,8%
30-34 ans	38	21	59	20	8	28	52,6%	38,1%	47,5%	11	1	12	6	0	6	55,0%	12,5%	42,9%	30,0%	0,0%	21,4%
35-39 ans	24	24	48	16	7	23	66,7%	29,2%	47,9%	9	2	11	3	0	3	56,3%	28,6%	47,8%	18,8%	0,0%	13,0%
40-44 ans	22	13	35	9	1	10	40,9%	7,7%	28,6%	4	0	4	2	0	2	44,4%	0,0%	40,0%	22,2%	0,0%	20,0%
45-49 ans	13	7	20	3	2	5	23,1%	28,6%	25,0%	1	0	1	0	0	0	33,3%	0,0%	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%
50-54 ans	9	11	20	6	3	9	66,7%	27,3%	45,0%	3	1	4	0	0	0	50,0%	33,3%	44,4%	0,0%	0,0%	0,0%
55 ans et +	5	1	6	3	0	3	60,0%	0,0%	50,0%	2	0	2	1	0	1	66,7%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	33,3%
TOTAUX	222	149	371	127	52	179	57,2%	34,9%	48,2%	73	16	89	28	5	33	57,5%	30,8%	49,7%	22,0%	9,6%	18,4%

NIVEAU D'ÉTUDES	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Bac+8	4	1	5	3	0	3	75,0%	0,0%	60,0%	2	0	2	0	0	0	66,7%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Bac + 5	56	39	95	37	13	50	66,1%	33,3%	52,6%	25	7	32	13	2	15	67,6%	53,8%	64,0%	35,1%	15,4%	30,0%
Bac + 4	18	12	30	11	3	14	61,1%	25,0%	46,7%	6	0	6	2	0	2	54,5%	0,0%	42,9%	18,2%	0,0%	14,3%
Bac + 3	49	36	85	26	15	41	53,1%	41,7%	48,2%	18	8	26	3	3	6	69,2%	53,3%	63,4%	11,5%	20,0%	14,6%
Bac + 2	32	26	58	14	8	22	43,8%	30,8%	37,9%	7	0	7	5	0	5	50,0%	0,0%	31,8%	35,7%	0,0%	22,7%
BAC/autre	63	35	98	36	13	49	57,1%	37,1%	50,0%	15	1	16	5	0	5	41,7%	7,7%	32,7%	13,9%	0,0%	10,2%
TOTAUX	222	149	371	127	52	179	57,2%	34,9%	48,2%	73	16	89	28	5	33	57,5%	30,8%	49,7%	22,0%	9,6%	18,4%

Statistiques sur le profil des candidats

Statistiques sur le profil des candidats du concours interne normal 2025

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	4	5	9	3	3	6	75,0%	60,0%	66,7%	3	3	6	1	2	3	100,0%	100,0%	100,0%	33,3%	66,7%	50,0%
30-34 ans	6	7	13	6	6	12	100,0%	85,7%	92,3%	4	4	8	1	1	2	66,7%	66,7%	66,7%	16,7%	16,7%	16,7%
35-39 ans	6	4	10	5	1	6	83,3%	25,0%	60,0%	1	1	2	2	0	2	20,0%	100,0%	33,3%	40,0%	0,0%	33,3%
40-44 ans	9	9	18	5	8	13	55,6%	88,9%	72,2%	3	4	7	1	0	1	60,0%	50,0%	53,8%	20,0%	0,0%	7,7%
45-49 ans	4	11	15	3	9	12	75,0%	81,8%	80,0%	1	6	7	0	3	3	33,3%	66,7%	58,3%	0,0%	33,3%	25,0%
50-54 ans	6	8	14	3	7	10	50,0%	87,5%	71,4%	1	5	6	0	3	3	33,3%	71,4%	60,0%	0,0%	42,9%	30,0%
55 ans et +	4	6	10	4	5	9	100,0%	83,3%	90,0%	0	3	3	0	2	2	0,0%	60,0%	33,3%	0,0%	40,0%	22,2%
TOTAUX	39	50	89	29	39	68	74,4%	78,0%	76,4%	13	26	39	5	11	16	44,8%	66,7%	57,4%	17,2%	28,2%	23,5%

NIVEAU D'ETUDES	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)				
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T		
Bac+8	0	1	1	0	0	0				0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0						
Bac + 5	6	10	16	4	9	13	66,7%	90,0%	81,3%	2	8	10	1	4	5	50,0%	88,9%	76,9%	25,0%	44,4%	38,5%		
Bac + 4	4	2	6	3	2	5	75,0%	100,0%	83,3%	2	1	3	2	1	3	66,7%	50,0%	60,0%	66,7%	50,0%	60,0%		
Bac + 3	8	8	16	7	7	14	87,5%	87,5%	87,5%	3	6	9	0	1	1	42,9%	85,7%	64,3%	0,0%	14,3%	7,1%		
Bac + 2	9	9	18	7	6	13	77,8%	66,7%	72,2%	3	4	7	0	3	3	42,9%	66,7%	53,8%	0,0%	50,0%	23,1%		
BAC/autre	12	20	32	8	15	23	66,7%	75,0%	71,9%	3	7	10	2	2	4	37,5%	46,7%	43,5%	25,0%	13,3%	17,4%		
TOTAUX	39	50	89	29	39	68	74,4%	78,0%	76,4%	13	26	39	5	11	16	44,8%	66,7%	57,4%	17,2%	28,2%	23,5%		

Statistiques sur le profil des candidats du concours interne spécial 2025

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)				
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T		
<30 ans	1	5	6	1	5	6	0,0%	100%	100,0%	1	3	4	1	3	4	100%	60,0%	66,7%	100%	60,0%	66,7%		
30-34 ans	3	14	17	3	14	17	100,0%	100%	100,0%	0	7	7	0	2	2	0%	50,0%	41,2%	0,0%	14,3%	11,8%		
35-39 ans	4	12	16	4	12	16	100,0%	100%	100,0%	2	5	7	0	2	2	50,0%	41,7%	43,8%	0,0%	16,7%	12,5%		
40-44 ans	5	8	13	4	7	11	80,0%	87,5%	84,6%	0	3	3	0	1	1	0,0%	42,9%	27,3%	0,0%	14,3%	9,1%		
45-49 ans	1	6	7	1	5	6	100,0%	83,3%	85,7%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
50-54 ans	2	4	6	2	4	6	100,0%	100%	100,0%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
55 ans et +	5	7	12	4	6	10	80,0%	85,7%	83,3%	1	1	2	0	0	0	25,0%	16,7%	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
TOTAUX	21	56	77	19	53	72	90,5%	94,6%	93,5%	4	19	23	1	8	9	21,1%	35,8%	31,9%	5,3%	15,1%	12,5%		

NIVEAU D'ETUDES	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)				
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T		
Bac+8	1	0	1	0	0	0	0,0%			0,0%	0	0	0	0	0	0							
Bac + 5	4	8	12	3	8	11	75,0%	100,0%	91,7%	0	6	6	0	4	4	0,0%	75,0%	54,5%	0,0%	50,0%	36,4%		
Bac + 4	2	2	4	2	2	4	100,0%	100,0%	100,0%	0	1	1	0	0	0	0,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Bac + 3	2	8	10	2	8	10	100,0%	100,0%	100,0%	1	3	4	0	0	0	50,0%	37,5%	40,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Bac + 2	6	7	13	6	7	13	100,0%	100,0%	100,0%	1	3	4	1	1	2	16,7%	42,9%	30,8%	16,7%	14,3%	15,4%		
BAC/autre	6	31	37	6	28	34	100,0%	90,3%	91,9%	2	6	8	0	3	3	33,3%	21,4%	23,5%	0,0%	10,7%	8,8%		
TOTAUX	21	56	77	19	53	72	90,5%	94,6%	93,5%	4	19	23	1	8	9	21,1%	35,8%	31,9%	5,3%	15,1%	12,5%		